

Le SCRS demande une enquête sur son rôle dans l'affaire Abdelrazik

BRIAN MYLES

Édition du samedi 21 et du dimanche 22 mars 2009

Mots clés : Emprisonnement, Abousofian Abdelrazik, Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Justice, Soudan (pays), Canada (Pays)

Le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Jim Judd, a fait une démarche inhabituelle hier en exigeant la tenue d'une enquête indépendante sur le rôle de l'agence dans l'emprisonnement d'un citoyen canadien au Soudan, Abousofian Abdelrazik.

M. Judd a écrit une lettre à Gary Filmon, le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), l'enjoignant de «faire enquête et rapport dès que possible» sur la façon dont l'agence s'est acquittée de ses responsabilités dans le dossier d'Abdelrazik, dont la famille réside à Montréal.

Abdelrazik est pris dans un entre-deux au Soudan, son pays d'origine, depuis 2003. Il a été arrêté deux fois et détenu pendant deux ans avant d'être relâché par les autorités soudanaises, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Un document officiel du ministère de la Justice du Soudan atteste qu'il n'existe aucune preuve de son implication dans le terrorisme ou la nébuleuse Al-Qaïda. L'unité antiterroriste de la GRC l'a aussi exonéré.

Par contre, selon des documents secrets cités récemment par le quotidien The Globe and Mail, le SCRS aurait demandé aux autorités soudanaises de procéder à l'arrestation d'Abdelrazik. Celui-ci a prétendu qu'il avait été torturé par ses geôliers soudanais et interrogé par des agents du SCRS, une pratique qui n'est pas sans rappeler le programme de «reddition extraordinaire» adopté par les États-Unis sous l'administration Bush.

«Le SCRS a déclaré publiquement qu'il ne demande et n'a jamais demandé qu'un citoyen canadien soit arrêté à l'étranger et que les employés du SCRS ont agi conformément à la Loi sur le SCRS ainsi qu'aux droits et politiques du Canada», assure Jim Judd dans sa demande d'enquête.

«Pour tirer cette affaire au clair dans l'intérêt du public, je demande au [CSARS] de faire enquête et rapport dès que possible sur la façon dont le Service s'est acquitté de ses fonctions dans ce dossier», ajoute la missive de M. Judd.

Une démarche rarissime

La démarche est tout à fait légitime, mais rarissime. Le SCRS n'a pas l'habitude de se tourner vers le CSARS et d'attirer l'attention du public sur ses activités.

Abdelrazik vit présentement à l'ambassade du Canada à Khartoum, où il a trouvé refuge

il y a une dizaine de mois, par crainte pour sa sécurité. Le gouvernement Harper a multiplié les embûches pour retarder son retour au Canada, entre autres en exigeant le plein paiement de son billet d'avion avant d'émettre un passeport d'urgence en son nom. Le retour au pays d'Abdelrazik est d'autant plus complexe qu'il figure sur la liste noire des personnes interdites de vol par le Conseil de sécurité de l'ONU.

La semaine dernière, plus de 100 Canadiens ont effectué des dons pour payer le billet d'avion d'Abdelrazik. Puisque Abdelrazik est sur la liste noire de l'ONU, elles sont passibles de poursuites criminelles.

Vos réactions

[Plus de questions que de réponses](#) - par Eric Allard (eralar@hotmail.com)

Le samedi 21 mars 2009 12:00

[Quelquechose à cacher ?](#) - par Jean Le May

Le samedi 21 mars 2009 08:00

Réagissez à ce texte

Pour ajouter un commentaire,
identifiez vous :

Publicité - Un produit ou un service ?

Recherche 